

## DÉCISION 529 / 2023

### RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL POUR LA CREATION D'UNE VOIE VERTE SUR L'EMPRISE DE L'ANCIENNE VOIE FERREE METZ / CHATEAU-SALINS (TRONÇON MARLY / METZ)

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 février 2020, approuvant le Plan de déplacements urbains révisé,

VU l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en métropole et dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution,

CONSIDERANT l'éligibilité à ce fonds des opérations de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,

#### DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) au taux de 40% pour la création d'une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Metz / Château-Salins (tronçon Marly / Metz) dont le coût prévisionnel est estimé 1 419 600 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20231124-Decis529-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 24 novembre 2023

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



  
Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz

Coût estimatif de l'opération				Ressources prévisionnelles de l'opération					
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement									
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont, le cas échéant, montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont, le cas échéant, montant renovation énergétique	Financements	à préciser le cas échéant	sollicite ou acquis	Montant (HT)	Taux
<b>Maitrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant		DETR		sollicite	567 840,00 €	40,00%
					DSIL				
					FNADT				
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			À proratiser le cas échéant		Autres aides de l'État				
					Conseil départemental				
					Conseil régional				
					Fonds européens				
					EPCI (fonds de concours)				
					Autre collectivité à préciser				
					Autre à préciser				
					<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		567 840,00 €	40,00%
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>			A détailler le cas échéant						
AMENAGEMENT CYCLABLE		1 055 000,00 €							
ACCES (INTERSECTIONS)		150 000,00 €			Autres aides non publiques				
EQUIPEMENTS (BARRIERES / COMPTEUR)		68 200,00 €							
AUTRES (ESPACES VERTS / SPS)		21 400,00 €							
RECYCLAGE TRAVERSE BOIS		125 000,00 €			<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			0,00 €	
					Part de la collectivité	Fonds propres		851 760,00 €	
						Emprunt			
						Crédit bail ou autres			
						Recettes générées par le projet			
						Autre (préciser) :			
					<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		851 760,00 €	60,00%
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>1 419 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>1 419 600,00 €</b>	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à : METZ

le 24/11/2023

Signature (nom et qualité) et cachet

Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz